



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2020

Le versement du premier règlement vaut « Bon pour accord » des présentes conditions

### LOCATIONS

Les locations se font à la semaine du samedi au samedi : arrivée à partir de 17h et départ avant 10h (entre le 04/07/2020 et le 28/08/2020 la durée de la location doit être au minimum d'une semaine).

Sans réservation préalable à votre date d'arrivée, seuls les chalets prêts à la location seront proposés.

En dehors de ces périodes : 2 nuits minimum en fonction de nos disponibilités. Arrivée à partir de 14h et départ avant 10h. Tout retour de clé après 10h00 entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire. Les arrivées doivent avoir lieu pendant les horaires d'ouverture de la réception. **Toute arrivée retardée jusqu'à 24 heures doit être expressément signalée dans ce délai par courrier ou e-mail. A défaut, la réservation sera annulée sans remboursement.** Fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. Il est interdit de fumer à l'intérieur des chalets. Les camping-cars sont interdits d'accès dans le village.

### RESERVATION / PAIEMENT

#### CONDITIONS DE RESERVATION :

Sans confirmation écrite (mail ou courrier), les options de réservation n'ont pas de valeur contractuelle et sont annulées sans dédit de par ou d'autre, passé le délai convenu, (voir contrat).

La confirmation de votre réservation par votre paiement vaut « bon pour accord » des conditions générales. Ce paiement inclue :

- les frais administratifs annuels d'un montant de 32 €. Ces frais ne sont exigés qu'une fois par saison, quel que soit le nombre de réservations effectuées, sous la même identité (même nom, même adresse).
- un acompte correspondant à 30 % du prix de location du chalet.
- l'assurance annulation, responsabilité civile, assistance, rapatriement si vous souhaitez la souscrire

Lors du règlement du solde, il sera pris en compte :

- la taxe de séjour (par nuit et par personne de +18 ans)
- le ménage de fin de séjour (tarifs : voir paragraphe « État des lieux »)
- la Carte Club (par jour et par personne).

Lors de la réservation, les préférences formulées (situation, orientation, numéro de chalet, etc. ...) sont prises en compte et satisfaites dans la mesure des disponibilités. Le descriptif de l'équipement ou des aménagements d'un chalet n'est pas contractuel et peut être soumis à des modifications.

Les dates de séjour ayant fait l'objet d'une réservation sont définies dans le contrat de réservation régularisé. En cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré, aucun remboursement ne sera effectué par La Jenny Vacances qui pourra louer le chalet concerné sans délai.

La responsabilité de la SAS La Jenny Vacances se limite à ses activités de gestion locative des chalets et vélos.

**Les ventes annexes** (location lits bébé, chaise haute, baignoire bébé, location de draps, transat, vélos) **réservées et payées sont fermes et définitives** et ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement

Toute modification de réservation sera facturée 15€ si elle intervient à moins de 30 jours avant votre arrivée.

#### PAIEMENT DU SOLDE :

L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible :

- 30 jours avant le début de votre séjour : le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.
- immédiatement pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour.

Votre engagement devient donc définitif dès le 30ème jour précédant votre séjour. L'engagement de La Jenny Vacances devient définitif dès l'envoi d'une confirmation de réservation.

#### MODES DE PAIEMENT :

Pour toute réservation téléphonique :

- jusqu'au 30e jour précédant votre séjour, vous pouvez régler votre séjour : par carte bancaire, chèque, virement ou chèque vacances (les chèques vacances doivent être au nom du titulaire ou des accompagnants).
- à moins de 30 jours précédant votre séjour, vous devez effectuer le règlement de 100 % du montant de votre séjour uniquement par carte bancaire. Les chèques ne sont pas acceptés.
- Toute réservation prise à partir du 30 juin est payable le jour même.

Pour toute réservation par Internet : par carte bancaire.

Les paiements sont à envoyer à l'adresse suivante : La Jenny Vacances - Domaine Résidentiel de La Jenny - 33680 Le Porge - France

- Attention : les paiements des personnes vivant hors de France s'effectuent uniquement par carte bancaire ou virement international accompagné du numéro de réservation.
- Cartes bancaires acceptées : Visa, Eurocard/Mastercard

## VOTRE SEJOUR

Une caution de 600,00 € est demandée et doit être réglée à l'arrivée par carte bancaire ou chèque Français uniquement.

### OCCUPATION :

Le nombre de personnes occupant le chalet, y compris les visiteurs, ne peut être supérieur à celui défini dans son descriptif et validé dans le contrat de location. Les visiteurs doivent être déclarés à la réception et régler leur entrée. **Les animaux** sont acceptés dans certains chalets, selon accord, à raison de deux animaux maximum par chalet excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence, non admis sur la zone réglementée de la plage, piscines, les terrains de sport, club enfant et commerces. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et présenté sur demande, tatouage ou puce obligatoire. **Les animaux ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents.**

### ETAT DES LIEUX :

En raison du grand nombre de départs ou d'arrivées au même moment il est impossible pour La Jenny Vacances de procéder systématiquement à la vérification des lieux loués en présence du locataire. Néanmoins, un état des lieux est effectué, entre 10h et 17h, par notre équipe, entre chaque départ et arrivée de locataire.

Un état des lieux du chalet réalisé par La Jenny Vacances sera remis au locataire à son arrivée. Le locataire aura 24 heures pour y noter les modifications et contestations éventuelles avant de le retourner à la réception après l'avoir daté et signé. A défaut de retour dans ce délai, l'état des lieux établi par le Domaine sera considéré comme accepté par le locataire. Le locataire établira seul l'état des lieux de sortie et le remettra le jour de son départ à la réception qui se réservera le droit de le contester sous 8 jours. La caution sera restituée dans ce délai. En cas de dégradations, les frais de remise en état seront à la charge du locataire et déduits, sur facture, du remboursement de la caution. Dans le cas où le montant des dommages excéderait celui de la caution, un courrier recommandé avec factures de remise en état sera adressé au locataire concerné. Il lui sera demandé de régler la différence dans les plus brefs délais. En cas de non régularisation, le Domaine se réservera le droit d'entamer la procédure de recouvrement correspondante.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est toujours préférable de signaler simplement toute casse, détérioration, tâches sur banquette, matelas ou couverture. Ceci, afin de résoudre rapidement ce genre d'incident ensemble et d'éviter tout litige ultérieur.**

### DEPART :

Le ménage de départ est une prestation obligatoire et payante à la réservation (tarif variable de 46€, 56€ ou 66€ selon la taille du chalet). Néanmoins, et bien que la prestation de ménage soit obligatoire, le locataire devra au jour de son départ, respecter les consignes suivantes, à défaut, il lui sera facturé : \*Vaisselle lavée et rangée (20€) - \*Meubles à leur place / seul le salon de jardin à l'extérieur(10€) \*Poubelles vidées / Alèses Jetées (10€) -\*Compartment congélateur dégivré (thermostat du réfrigérateur remis à 2) (20€) – \*Nettoyage Four / Grill (10€) \*Couvertures, oreillers et matelas non tâchés et sans poils d'animaux (20€) - Matériel cassé ou perdu remplacé (un devis sera établi)

Le non-respect de ces consignes entraînera une déduction du remboursement de la caution selon le barème indiqué.

### ANNULATION :

Toute réservation incomplète (non versée dans sa totalité) et non régularisée dans les délais précisés dans le contrat sera automatiquement annulée. Pas d'option en juillet, août : uniquement réservation définitive. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais administratifs, carte club, acompte ou totalité du séjour) restent acquises à la société. Nous vous rappelons qu'en cas de non souscription à l'assurance proposée, aucun remboursement n'est sera pris en compte en cas d'annulation. En cas d'annulation pour des raisons incombant au Domaine, à l'exception des cas de force majeure le conduisant à annuler pour des raisons de sécurité, le locataire obtiendra le remboursement de la totalité des sommes versées.

ASSURANCE ANNULATION - RESPONSABILITE CIVILE - ASSISTANCE – RAPATRIEMENT Incluant L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE VILLEGATURE  
Nous vous proposons une assurance par le biais du Cabinet De Belem (document joint) lors de votre réservation. Le montant de cette assurance est de 3,5% du montant TTC de la location du chalet et comprend : L'assurance annulation, la responsabilité civile, l'assistance rapatriement ainsi que l'Assurance Responsabilité Civile Villégiature (immobilier et mobilier).

*Nous attirons votre attention qu'en cas de non souscription à cette assurance, vous attestez lors de la signature du contrat de réservation ou du paiement de l'acompte que vous êtes titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile Villégiature (immobilier et mobilier).*

La garantie villégiature (immobilier et mobilier) permet de vous couvrir sur les dommages matériels et immatériels que vous pourriez occasionner sur le bien loué lors de votre séjour.

Une attestation de votre Assurance Responsabilité Civile Villégiature (immobilier et mobilier) est à demander à votre compagnie d'assurance.

Dès son obtention, nous vous remercions de bien vouloir nous l'adresser par courriel à : [info@lajenny.fr](mailto:info@lajenny.fr) ou par courrier pour être intégrée dans votre dossier de réservation.

Le contrat de réservation doit nous être retourné, daté et signé avec la mention « Lu et approuvé ».

### **EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR : Les locataires ainsi que leurs accompagnants ou invités s'engagent à respecter strictement la charte naturiste de LA JENNY, le règlement intérieur en tout particulier les points suivants :**

- La **nudité** est de règle dans le village et obligatoire sur la plage, à la piscine, au tir à l'arc, au golf et à la pétanque
- La tranquillité du Domaine doit être respectée et entre 23h et 7 h (minuit et 8h pour les jours de fêtes et week-ends), le silence (dans la zone résidentielle) est de rigueur.
- Respect de la **vitesse limitée à 20km/h** dans le village et stationnement uniquement sur les parkings autorisés.
- **Photos et films** sont interdits sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue. La direction se réserve le droit de confisquer le support d'image en cas d'infraction.
- Réunions et discussions d'ordre religieux, politique ou racial sont interdites.

Le non-respect, tout fait, gestes, propos ou attitudes jugés équivoques ou en désaccord avec les critères naturistes, entraîneraient un dédommagement de la part de son auteur ou l'expulsion immédiate. Les parents sont responsables de leurs enfants. Le Domaine, bien que faisant un effort constant de surveillance et de gardiennage, décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres, intempéries dont les usagers pourraient être victimes. En cas d'incident la responsabilité civile du client entrerait en vigueur.